



PREFECTURE REGION RHONE- ALPES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2011**

# SOMMAIRE

## **direction départementale de la cohésion sociale**

### **secrétariat général**

Arrêté N °2011025-0002 - subdélégation de signature du DDCS de la Haute- Savoie  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ..... 1

## **préfecture de la Haute- Savoie**

### **direction des ressources humaines, du budget et des mutualisations DRHBM**

Arrêté N °2011026-0009 - portant nomination d'un régisseur d'avances et de son  
suppléant auprès de la régie d'avances de la direction départementale de la  
cohésion sociale ..... 4





PREFECTURE REGION RHONE- ALPES

## Arrêté n °2011025-0002

direction départementale de la cohésion sociale  
secrétariat général

subdélégation de signature du DDCS de la  
Haute- Savoie pour l'ordonnancement  
secondaire des recettes et des dépenses



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale

Secrétariat général

Annecy, le 25 janvier 2011

Affaire suivie par Jean ROBERT  
04 50 88 41 16  
[jean.robert@haute-savoie.gouv.fr](mailto:jean.robert@haute-savoie.gouv.fr)

**ARRETE N° DDCS-2011025-0002**

*Portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses*

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-3416 du 20 décembre 2010 portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à M. Jean-Paul ULTSCH, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et notamment son article 4.

**-ARRÊTE-**

**ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul ULTSCH, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Jocelyne BRACHET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint ;
- M. Jean ROBERT, attaché principal d'administration de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, secrétaire général ;
- Mme Catherine GENESTAL, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe des affaires sociales, chargée de la comptabilité et des finances au secrétariat général.

Cité administrative - rue Dupanloup 74040 Annecy Cedex  
téléphone : 04 50 88 41 40 fax : 04 50 88 40 03 courriel : [ddcs@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddcs@haute-savoie.gouv.fr)  
site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

à l'effet de signer les décisions et documents relevant des attributions indiquées aux articles 1er, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2010-3416 du 20 décembre 2010.

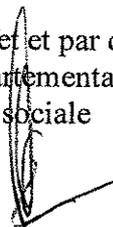
**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° DDCS-2011003-0012 du 3 janvier 2011 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis au comptable assignataire.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental de la cohésion  
sociale



Jean-Paul ULTSCH



PREFECTURE REGION RHONE- ALPES

## Arrêté n °2011026-0009

signé par M. le secrétaire général  
le 26 Janvier 2011

préfecture de la Haute- Savoie  
direction des ressources humaines, du budget et des mutualisations DRHBM  
bureau du budget et des services généraux BBSG

portant nomination d'un régisseur d'avances et  
de son suppléant auprès de la régie d'avances  
de la direction départementale de la cohésion  
sociale



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,  
DU BUDGET ET DES MUTUALISATIONS

ANNECY, LE

26 JAN. 2011

Bureau du budget et des services généraux

Affaire suivie par : A Triqueneaux

Tél : 04.50.33.61.26

Fax du service : 04.50.33.64.95

Courriel : agnes.triqueneaux@haute-savoie.pref.gouv.fr

**Le Préfet de la Haute-Savoie**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ N° 2011-026-0009**

Portant nomination d'un régisseur d'avances et de son suppléant auprès de la régie d'avances de la direction départementale de la cohésion sociale

VU le décret n°62-1597 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics modifié par le décret n°97-33 du 13 janvier 1997 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe DERUMIGNY, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes de l'État auprès des services régionaux ou départementaux relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

VU l'arrêté du 18 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 27 octobre 1993 habilitant le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville ou les préfets à instituer des régies d'avances auprès des directions régionales ou départementales des services déconcentrés de son administration ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-25 du 4 janvier 2010 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-024-0013 du 24 janvier 2011 portant modification création d'une régie d'avances auprès de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

VU l'avis de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 18 janvier 2011 ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## A R R E T E

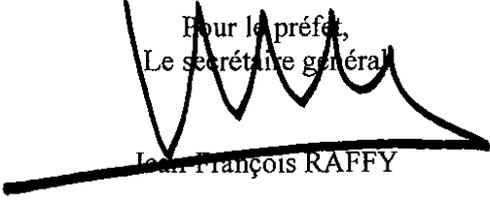
**Article 1** – Madame Jocelyne BRACHET, directeur de préfecture détaché en tant que directeur départemental adjoint de la cohésion sociale, est nommée régisseur d'avances auprès de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout empêchement exceptionnel, Mademoiselle Aurélie FERMONT, adjoint administratif scolaire et universitaire, est désignée comme suppléante.

**Article 2** – Le régisseur est dispensé de cautionnement.

**Article 3** – L'arrêté 2010-3231 du 26 novembre 2010 portant nomination d'un régisseur et de son suppléant auprès de la direction départementale de la cohésion sociale de la Haute-Savoie est abrogé.

**Article 4** – M. le secrétaire général de la préfecture,  
M. le directeur départemental de la cohésion sociale,  
M. le directeur régional des finances publiques,  
sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,  
Le secrétaire général  
  
Jean-François RAFFY